



N° DE CIRCULAIRE IMPRIMERIE 00681

DU 24/10/2003

Objet : Liste de diffusion
Réseaux : Tous
Niveaux et services : *Fondamental, maternel et primaire ordinaire*
CIRCULAIRE N° 180 DU 24 octobre 2003

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française

Autorités : Ministre de l'Enfance
Signataire(s) : Jean-Marc NOLLET
Gestionnaires : Cabinet du Ministre de l'Enfance – Cellule « Enseignement »

Mots-clés :
Duplicata : 02 -213 59 11
www.agers.cfwb.be



Bruxelles, le 24 octobre 2003

CIRCULAIRE n° 180

Objet : Liste de diffusion

Mesdames, Messieurs,

Toute initiative susceptible d'améliorer les conditions dans lesquelles les directrices et directeurs de l'enseignement fondamental ordinaire sont amenés à assumer leurs tâches administratives, j'en suis éminemment conscient, est assurément bienvenue.

C'est dans cette perspective que fut initiée en 2002, en collaboration avec mon Collègue Monsieur Rudy Demotte, à l'époque Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, l'opération de livraison de matériel informatique aux directions d'écoles. Programmé sur plusieurs années, pour des raisons bien entendu budgétaires, ce projet suit son cours, avec l'objectif que toutes les directions soient équipées dès la fin 2004 (voir circulaire n° 110 du 28 mai 2002).

Néanmoins, il se révèle que de nombreuses directions souhaitent, sans attendre nécessairement la livraison de l'équipement fourni par la Communauté française, pouvoir être informées par voie électronique.

J'ai dès lors décidé d'initier une liste de diffusion à l'adresse <http://www.ministre-enfance.be/circulaires>. Il vous suffit de vous rendre sur ce site, de vous inscrire, et vous recevrez systématiquement les circulaires *émanant directement de mon Cabinet*.

J'ose espérer que ce service pourra vous être utile et vous remercie de votre bonne attention.

Le Ministre de l'Enfance
chargé de l'Enseignement fondamental,

Jean-Marc NOLLET